



RESTITUTION DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE ET DECLARATION D'INTENTION

Lors du présent comité syndical, est également présenté aux élus le document final de restitution de la concertation publique préalable qui sera rendu public dans les prochains jours.

Le document est construit autour de 3 axes :

- Le bilan chiffré de la concertation et la présentation des thématiques mises en avant dans le cadre des contributions,
- Les réponses précises que le syndicat, point à point, peut apporter à ces interrogations,
- La nature de l'évolution du projet présenté initialement, qui a pour objectif de **rassurer** la population, notamment **riveraine du site**, poursuivre et **intensifier** notre politique de réduction des déchets **et pondérer** le dimensionnement final retenu.

Suite à la finalisation de la démarche de concertation préalable, il convient maintenant de formaliser une déclaration d'intention telle que définie par l'article L121-18 du code de l'environnement à destination de l'autorité compétente en charge de l'autorisation du projet. Le document devra intégrer les éléments suivants :

- 1° Les motivations et raisons d'être du projet ;
- 2° La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
- 3° Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- 4° Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ;
- 5° Les modalités déjà réalisées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.

Suite à la finalisation de la concertation publique préalable (BILAN joint ici en annexe), le Président demande au comité de l'autoriser à adresser aux autorités compétentes, une déclaration d'intention quant à l'évolution de l'unité de valorisation énergétique de Ploufragan, telle que définie à l'article L121-18 du code de l'environnement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

➡ **AUTORISE** le Président à adresser la déclaration d'intention aux autorités compétentes.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 06 SEPTEMBRE 2023

Le Président

Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°5/2023

LE 06 SEPTEMBRE 2023

Convocation du 01 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-trois le six septembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	25	25
Membres suppléants	3	3
	28	28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gérard DABOUDET

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT PRESENTS
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe	*	
	MILLORIT	Anne-Gaud		Camille CAURET
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUEZIN	Alain	*	
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		GAREL Remy
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale		
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		CROGUENNEC Bernard
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry		
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves		
	POILBOUT	Corentin		
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMERATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	



Kerval
CENTRE ARMOR

Syndicat de valorisation des déchets

BILAN DE LA CONCERTATION



**Projet d'évolution
de l'Unité de Valorisation
Énergétique de Planguenoual**

SEPTEMBRE 2023



OBJET DU DOSSIER DE CONCERTATION

Kerval, à l'issue de la concertation, souhaite apporter des éléments de réponse, concernant les questions, remarques et/ou suggestions qui ont été émises. Elles ont pour objectif :

- d'informer, de façon formelle et factuelle, en donnant les précisions nécessaires sur les sujets issus de la concertation,
- de contribuer à la bonne information de chaque acteur du territoire de Kerval.





SOMMAIRE

Edito	1
1^{ÈRE} PARTIE : LE BILAN DE LA CONCERTATION	
1. Une concertation formalisée	2
A. Résumé ...d'un engagement tenu	2
B. Des modalités diverses et accessibles	2
C. Une participation faible, mais récurrente et redondante	3
2. Les principales thématiques	4
2^{ÈME} PARTIE : LES RÉPONSES APPORTÉES PAR KERVAL	
1. La Politique « déchets » menée par KERVAL	5
A. Objet de la concertation	5
B. Des actions sur le territoire de Kerval...	5
2. Le suivi et contrôle de l'usine existante	8
3. Le bilan carbone Kerval	10
4. Autres thématiques issues de la concertation :	12
A. Quelle valorisation thermique pour l'usine demain ?	12
B. Le contrôle des flux de DAE (Déchets d'Activités Economiques)	13
C. La modernisation de l'outil existant écartée dès 2021	13
D. Le choix de la délégation de service public	13
5. Les évolutions apportées au projet	14
6. Conclusion	16



Rémy MOULIN
Président de **Kerval Centre Armor**

EDITO

Pourquoi apporter ces réponses ?

Lors de la concertation plusieurs questions, interrogations, avis se sont fait jour, pour donner des pistes d'actions, d'outils à mettre en œuvre en lien avec le projet d'évolution de l'UVE.

Sur la base du projet soumis à la concertation et afin de tenir compte des principales observations et suggestions formulées lors de celle-ci, Kerval a analysé chacune d'elles. Ceci pour y apporter les réponses les plus adaptées.

Ce dossier de «réponses aux questions» a pour objectif de clarifier certains points, d'informer sur les compétences de chaque collectivité, d'explicitier les actions déjà mises en œuvre sur le territoire de Kerval. A l'issue de cette concertation, il met également en exergue les points sur lesquels il est envisagé de faire évoluer le projet de l'UVE de Planguenoual.

Elles doivent contribuer à la bonne information, au-delà des prises de position, pour une mobilisation de tous pour la prévention, la sensibilisation, le tri,... et la bonne gestion des déchets en général.

Bonne lecture à toutes et tous !



BILAN DE LA CONCERTATION

Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Planguenoual
Septembre 2023

1ÈRE PARTIE : LE BILAN DE LA CONCERTATION

1. Une concertation formalisée

Dès janvier 2023, le Président de Kerval s'est engagé auprès des membres du comité syndical à tenir une concertation préalable autour du projet «d'évolution de l'UVE de Planguenoual».

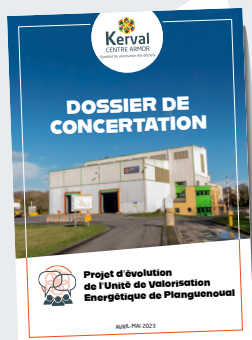
A. Résumé ...d'un engagement tenu

- **1 mois** de concertation
- **200 personnes**
- **5 thématiques** majeures
- **9 moyens et actions** d'information et d'expressions
- Des mobilisations de proximité : géographique et thématique

B. Des modalités diverses et accessibles

La concertation préalable s'est déroulée du 17 avril au 17 mai 2023, selon les modalités convenues par Kerval :

- L'affichage de la tenue de la concertation et des moyens d'y participer.
- L'établissement d'un dossier de concertation de 15 pages, consultable aux sièges des EPCI adhérents à Kerval.
- L'exposition d'un tryptique de panneaux de présentation du projet, avec mise à disposition de registres destinés à recueillir les observations des visiteurs.
- La tenue d'une réunion publique, le 4 mai 2023, sur la commune d'implantation de l'UVE,
- La tenue de permanences de réception du public dans les mairies des communes de Lamballe, Andel, St Aaron et Planguenoual
- La tenue de portes ouvertes sur le site de l'UVE, le 13 mai 2023
- La mise en ligne d'une présentation de la concertation et du projet sur le site internet de Kerval et de ses adhérents.
- La mise en ligne d'un «espace de contributions» sur le site internet de Kerval



◀ Dossier de concertation



◀ Site internet



▲ Affiche Portes Ouvertes



▶ Panneau tryptique



C. Une participation faible, mais récurrente et redondante



La participation «unique» permet de ramener le total de personnes différentes ayant participé à 200 personnes différentes. Le territoire de Kerval compte 320 000 habitants, soit 0,06% de la population. Une participation de «proximités»: proximité géographique, proximité thématique et émotionnelle.

Chiffres de la participation

- Permanences : **6 personnes**
- Réunion publique : **entre 85 et 95 personnes**
- Portes Ouvertes : **entre 150 à 200 personnes**
- L'espace internet dédié : **150 contributions** (avis, suggestions et questions) pour 50 à 55 personnes différentes.
- **5 courriers reçus**



BILAN DE LA CONCERTATION

Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Energétique de Planguenoual
Septembre 2023

2. Les principales thématiques

Les différentes contributions issues de la concertation, laissent apparaître les thématiques suivantes :

- Absence d'une politique de gestion des déchets, notamment de prévention et sensibilisation
- Suivi des impacts de l'UVE et informations des riverains
- Un projet polluant au lourd impact carbone
- Quelle valorisation thermique ?
- Contrôle des flux, notamment des DAE
- Un investissement important et un mode de gestion à risques





2^{ÈME} PARTIE : LES RÉPONSES APPORTÉES PAR KERVAL

1. La Politique « déchets » menée par KERVAL

A. Objet de la concertation

Le sujet de la concertation est «l'Évolution de l'UVE de Planguenoual» et non pas celui de l'élaboration «d'une politique déchet» régionale qui fixe la trajectoire Zéro Enfouissement pour les années à venir. C'est ce plan qui acte, en outre, la nécessité d'ouvrir de nouvelles capacités d'incinération d'ici à 2030 (325 000 t) afin de compenser partiellement la fermeture importante de capacités bretonnes d'enfouissement des déchets entre 2027 et 2030 – voir dossier de concertation.

Kerval a la compétence «transfert et traitement des déchets ménagers», ses adhérents la compétence de «collecte des déchets ménagers» (Collecte OM et tri, gestion du réseau de déchèterie, ...)

B. Des actions sur le territoire de Kerval...

De nombreuses actions de sensibilisation/prévention sont menées par le territoire depuis des années avec des résultats probants :

- Plan Local de prévention (PLP) - 2012/2016 : - Dossier final [téléchargeable ici](#)
- Programme « Territoire Zéro Gaspillage/Zéro Déchet » - 2014-2018 : avec des actions phares autour du gaspillage alimentaire notamment – [Bilan présenté ici](#)
- Opération Changeons d'Ère - 2019 -2022 : formation/sensibilisation de citoyens volontaires sur 6 mois, autour des enjeux de transition qu'il s'agisse de consommation, énergie, mobilité, etc... [Résultats présentés ici](#).

Parallèlement, le service sensibilisation (4 agents) a également mis en place des outils d'accueil des publics, permettant d'accueillir annuellement plus de 6 000 à 8 000 visiteurs, scolaires et grand public compris.

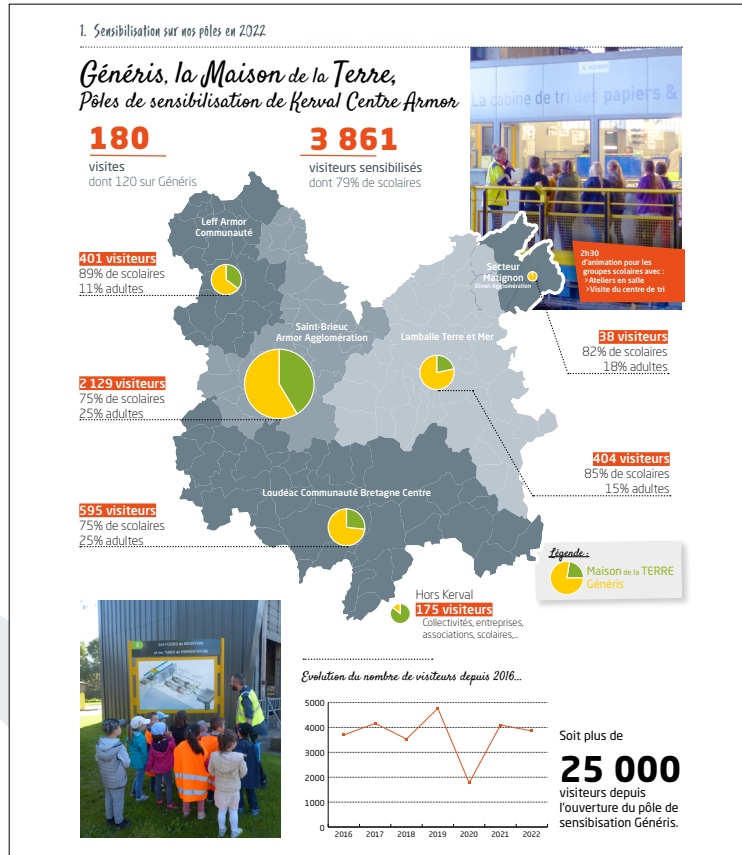
Salle pédagogique à Générís construite en 2014, qui accueille tous les ans, les classes d'élèves du CM1-CM2 avec 5 demi-journée par semaine autour des enjeux du tri sélectif et de la préservation des ressources naturelles.





BILAN DE LA CONCERTATION

Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Planguenoual
Septembre 2023



◀ Extrait du Rapport Annuel 2022 de Kerval

L'ouverture de la Maison de la TERRE en 2020, installée sur le site de Lantic – à destination des élèves du secondaire sur de la sensibilisation au gaspillage alimentaire et à la gestion des déchets organiques (Reste de repas et végétaux) et du Grand Public autour d'ateliers d'apprentissage aux gestes écologiques.

Lien vers le site internet de la Maison de la TERRE et de ses animations en cliquant sur le programme.



▲ Flyer Programme de la Maison de la TERRE pour l'été 2023

Une politique ... en cohérence avec les actions portées par les adhérents de Kerval :

- Plans locaux de prévention,
- Mise en place de la RI ou TEOMI
- Mise en place du tri à la source des bio-déchets au 1er janvier 2024
- Actions de réduction : Oui Pub, Couches Lavables, ...



Pour des résultats probants

Une implication du quotidien qui porte ses fruits si on en juge les résultats significatifs suivants :

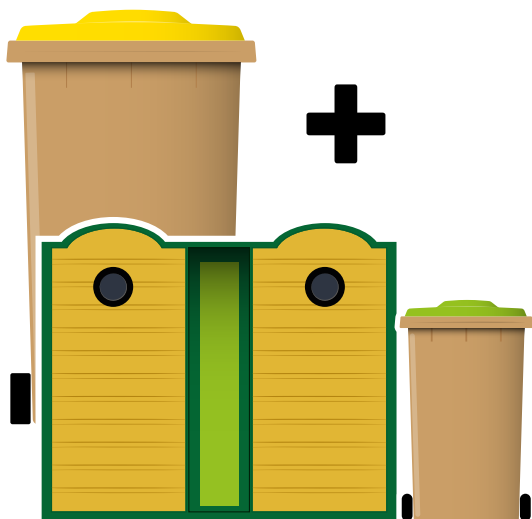
Une production d'Ordures ménagères Résiduelles inférieure à la production nationale



Ratio national 2021 = **240 kg**/an/habt

Ratio Kerval 2022 = **175 kg**/an/habt

Un ratio de collecte sélective parmi les plus performants à l'échelle nationale



Ratio national 2021 = **68 kg**/an/habt

Ratio Bretagne 2021 = **104 kg**/an/habt

Ratio Kerval = **125 kg**/an/habt



BILAN DE LA CONCERTATION

Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Planguenoual
Septembre 2023

2. Le suivi et contrôle de l'usine existante

Une exploitation actuelle encadrée, au suivi rigoureux, régulier et permanent ...

Suivi réglementaire :

La législation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) qui impose un contrôle permanent et un suivi des rejets de façon régulière.

Concernant les rejets atmosphériques, ceux-ci suivis comme suit :

- L'analyse en continu des émissions dans l'air des paramètres suivants : O₂, CO, HCl, NO_x, COT, SO₂, poussières, HF

HCl Acide Chlorhydrique	SO₂ Dioxyde de soufre
CO Monoxyde de carbone	NO_x Oxyde d'Azote
COT Carbone Organique Total	HF Acide Fluorhydrique

- Des contrôles semestriels à la cheminée effectuée par un organisme agréé,
- Un contrôle annuel métrologique de l'analyseur (procédure d'essai QAL2 et AST),
- L'analyse en semi-continu des dioxines et furanes depuis juin 2014.

UVED LAMBALLE – RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- PARTIE TECHNIQUE

RESULTATS DE L'AUTOSURVEILLANCE : MESURES EN SEMI CONTINU DIOXINES ET FURANES				
	SEUIL : 0,1 ng/Nm3	SEUIL : 15%		SEUIL : 0,134 mg/j
	PCDD et PCDF en I-TEQ ng/Nm3	Analyseur semi continu		PCDD et PCDF en mg/Jour
		% indisponibilité mensuelle	% indisponibilité annuelle	FLUX Journalier
2022	OTAN			
28/12/2021 au 24/01/2022	0,008	0,000%	0,000%	0,004690
24/01/2022 au 21/02/2022	0,0103	0,010%	0,000%	0,006050
21/02/2022 au 22/03/2022	0,0116	0,050%	0,020%	0,006800
22/03/2022 au 19/04/2022	0,0155	0,170%	0,050%	0,008790
19/04/2022 au 16/05/2022	0,0096	0,170%	0,080%	0,005310
16/05/2022 au 13/06/2022	0,0116	0,140%	0,090%	0,006410
13/06/2022 au 12/07/2022	0,0201	0,07%	0,08%	0,010780
12/07/2022 au 09/08/2022	0,0242	0,18%	0,09%	0,013530
09/08/2022 au 09/09/2022	0,0123	0,000%	0,080%	0,006550
09/09/2022 au 03/10/2022	0,0262	0,210%	0,1%	0,014210
03/10/2022 au 31/10/2022	0,0173	0,030%	0,080%	0,009170
31/10/2022 au 30/11/2022	0,0167	0,040%	0,080%	0,009090
30/11/2022 au 27/12/2022	0,0117	0,250%	0,090%	0,006430
Moyenne 2022	0,0150 ng/Nm3			0,008293 mg/jour
Maximum 2022	0,0262 ng/Nm3			

Suivi supplémentaire mis en place :

- L'analyse des retombées autour de l'installation réalisée par Air Lichens une fois par an, qui permet un suivi environnemental des retombées atmosphériques des rejets.

Ces conclusions sont qu'il n'existe pas d'impact mesurable des conséquences des retombées atmosphériques dans le milieu naturel.



▲ [Rapport Air Lichens](#)



... auquel les associations et riverains sont associés

La Commission de Suivi de Site est régie par la législation du code de l'environnement (article R125) qui définit ses membres, le site et l'aire géographique de suivi. Elle se réunit annuellement, sur convocation du Préfet, avec présence d'un collège associations et riverains.

La CSS a pour mission de :

- Suivre l'activité de l'ICPE (création, exploitation), notamment à travers la présentation du rapport d'activité annuel d'exploitation de l'usine,
- Assurer l'information du public sur les mesures prises
- Créer un cadre de dialogue entre ses différents acteurs



Présentation Rapport annuel d'exploitation [à télécharger ici](#)



BILAN DE LA CONCERTATION

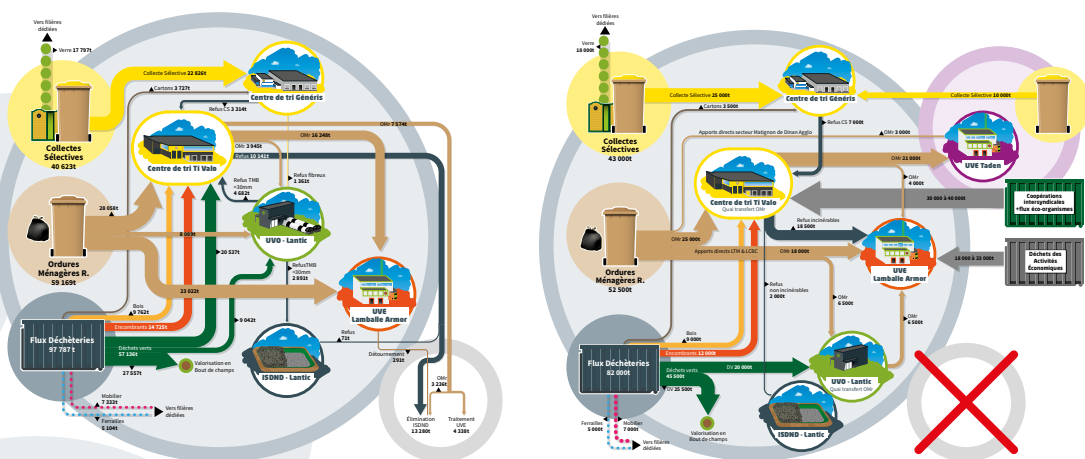
Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Planguenoual
Septembre 2023

3. Le bilan carbone Kerval

L'exploitation des UVE entraîne bien évidemment des **émissions de CO2 et de GES** (Gaz à Effet de Serre) dans l'atmosphère.

Le rôle primordial d'un syndicat de traitement est de prendre en charge les déchets ménagers d'un territoire dans le cadre d'une mission de « salubrité publique ». L'objectif d'une telle structure est ensuite de traiter ces flux de la manière la plus écologique possible eu égard aux conditions technico-économiques du moment. En d'autres termes, il convient de favoriser l'évitement de la production de déchets et/ou son bon tri pour permettre aux déchets d'être recyclés.

Par délibération en date du 11 janvier dernier, les élus du syndicat ont souhaité valider le lancement d'une étude dite « Carbone », afin de mesurer précisément le différentiel d'émissions de CO2 entre le schéma de traitement actuel (2022) et celui projeté qui intègre le projet d'évolution de l'UVE de Planguenoual



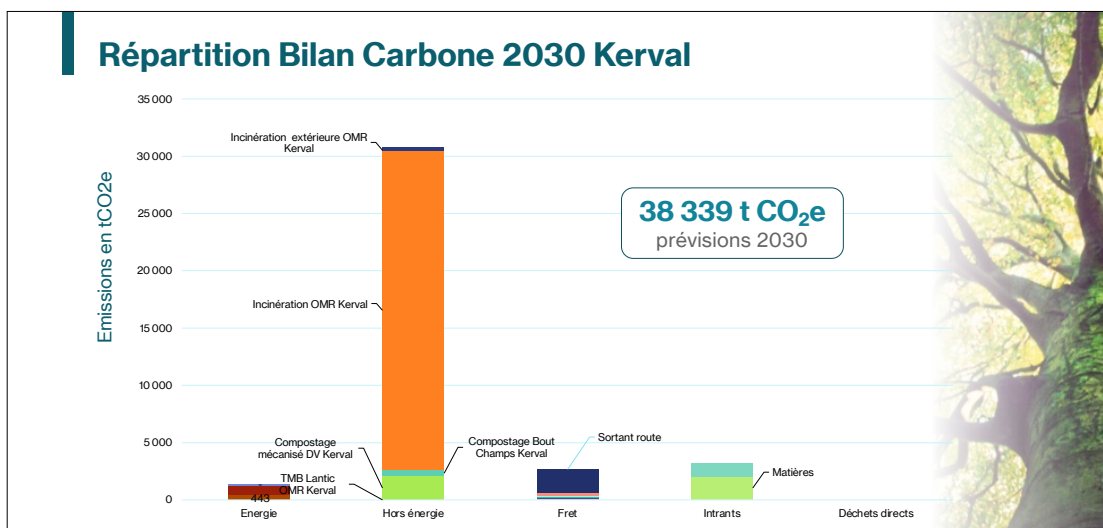
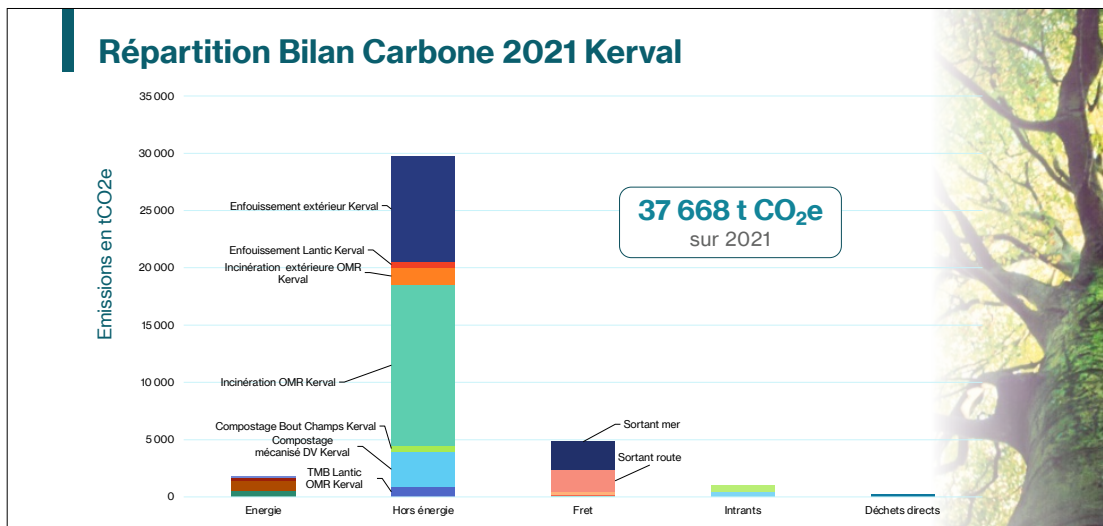
▲ Synoptiques des Flux 2021 VS 2030

Il en ressort :

- Un bilan carbone quasi identique entre 2021 et 2030 malgré l'accroissement du recours à l'incinération :
 - **37 668 t CO2e en 2021**
 - **38 339 t CO2e en 2030**
- Une empreinte carbone qui correspond à 120 kg CO2e/habitant/an pour une empreinte globale/habitant à l'échelle de la France d'environ 2 t CO2e.

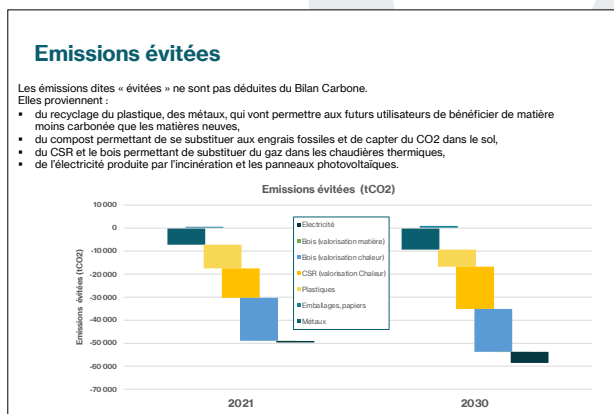


◀ Bilan Carbone à Télécharger



A noter que le résultat de 38 339 t CO₂e correspondent à l'émission annuelle de 3 873 français, ou encore à l'impact carbone de la consommation annuelle de bouteilles d'eau à l'échelle costarmoricaine.

Pour compléter le propos, cette étude analyse également les émissions évitées du fait du recyclage des déchets, de la valorisation énergétique des déchets, de la production de compost. **Des émissions évitées plus importantes que celles émises avec un schéma de traitement 2030 toujours plus vertueux en la matière.**





BILAN DE LA CONCERTATION

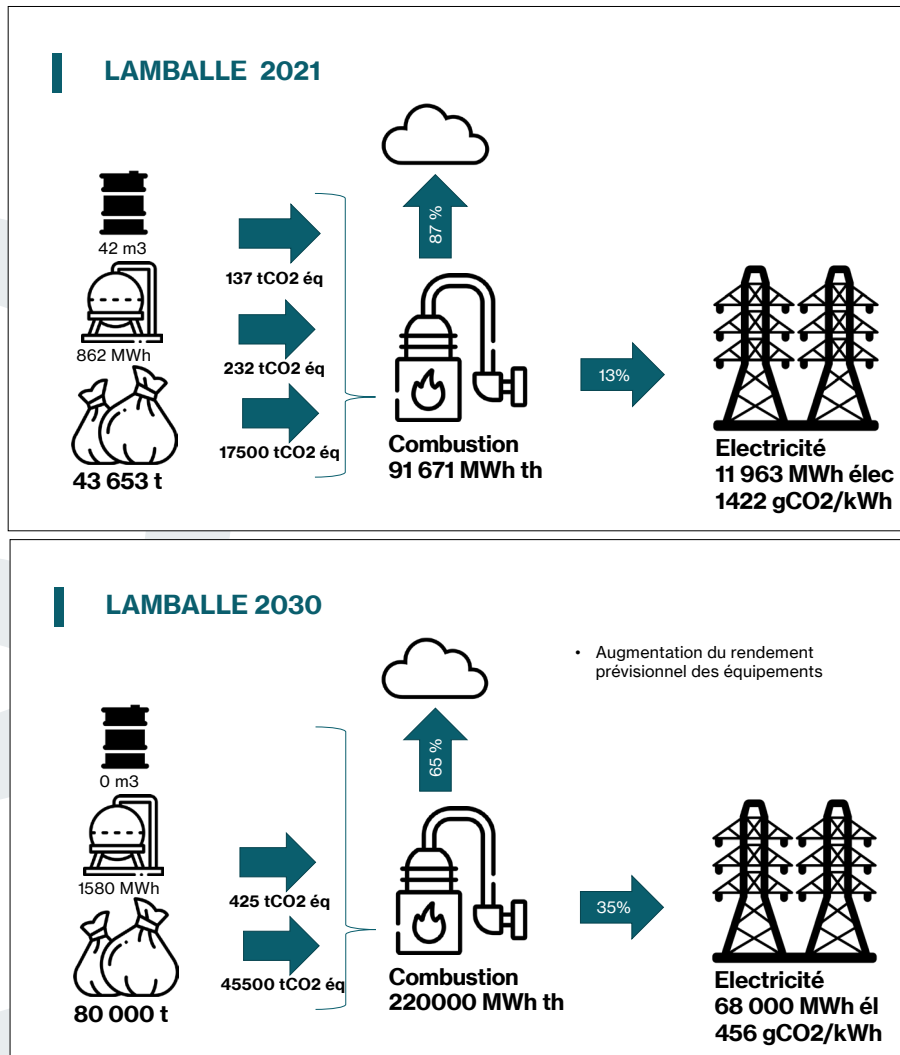
Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Planguenoual
Septembre 2023

4. Autres thématiques issues de la concertation :

A. Quelle valorisation thermique pour l'usine demain ?

La valorisation énergétique de la nouvelle usine est un enjeu fondamental en terme environnemental et économique. L'UVE actuelle dispose d'une performance énergétique médiocre, et ne permet pas d'envisager la mise en place d'un projet de valorisation de la chaleur fatale.

Prévisions de valorisation électrique – coefficient multiplicateur X 5 :



La nouvelle usine permet d'envisager une valorisation de la chaleur fatale ce qui viendra améliorer le bilan énergétique global de l'installation : des études, visites et rencontres sont actuellement en cours sur le type d'activités de consommation de chaleur envisageables.



B. Le contrôle des flux de DAE (Déchets d'Activités Économiques)

Réglementairement, depuis 2022, la **vidéosurveillance** des déchargements en stockage et en incinération est obligatoire, avec enregistrement des plaques d'immatriculation (conservé pendant 1 an). Les flux entrent par un **pont-bascule** ce qui permet un relevé précis de l'ensemble des dépôts, client par client.

De plus, chaque client doit fournir, annuellement, un **Certificat d'Acceptation Préalable (+ photo)** qui qualifie la **nature et la composition** des déchets qu'il compte déposer. Dans le cas où ces apports ne correspondent pas au CAP, l'exploitant se doit de refuser l'entrée du site au camion. Ou à défaut, en cas de constatation post-vidage, isoler le lot incriminé pour rechargement et détournement vers un autre site en capacité de traiter le flux. Opération à la charge du client.

C. La modernisation de l'outil existant écartée dès 2021

La modernisation de l'installation actuelle, incluant mise aux normes ainsi que des travaux d'amélioration de la production énergétique, étaient estimée à plus de 10 millions d'euros.

Bien que permettant une poursuite réglementaire de son activité, elle ne solutionnait pas les contraintes suivantes :

- Une durée de vie limitée à 6 à 8 ans. Quid du site à horizon 2032, vers un réinvestissement à court terme ?
- Un four vieillissant qui supporte mal les déchets à plus haut pouvoir calorifique que celui des ordures ménagères résiduelles actuelles. Sous peine d'arrêts techniques plus fréquents de l'usine pour maintenance
 - » Situation qui va devenir de plus en plus problématique avec la baisse des biodéchets dans l'OMr, qui de facto augmentera leur PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur)
- Une valorisation de la chaleur fatale inenvisageable pour une durée de vie du four aussi courte,
- Une option qui ne permet pas une alternative d'orientation des 15 à 20 000 t de déchets résiduels aujourd'hui en enfouissement vers une valorisation énergétique.

Économiquement, lorsque l'on cumule l'ensemble de ces paramètres, malgré un investissement bien moindre (/10), le prix de revient des tonnages entrants sera nettement plus haut que le projet de nouvelle usine.

Le différentiel de coût de fonctionnement entre les deux scénarios s'établit à plus de 2 millions d'€ annuels.

D. Le choix de la délégation de service public

Le recours à un contrat de type « délégation de service public » a été retenu parce qu'il permet à Kerval et ses adhérents, un financement du projet avec transfert sécurisé du risque technique et économique au délégataire,

Avec un prix de traitement pour les tonnages Kerval qui est garanti pour 20 ans.

Pour information, sur 126 Unités de Valorisation Énergétique en France, + de 50% le sont via ce mode de gestion, très adapté à l'exploitation de ce type d'installations.



BILAN DE LA CONCERTATION

Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Energétique de Planguenoual
Septembre 2023

5. Les évolutions apportées au projet



Le Président de Kerval, Rémy MOULIN, l'avait annoncé officiellement aux délégués de la structure, lors de la séance du 26 juin dernier et par voie de presse quelques jours auparavant.

Le projet d'UVE de Planguenoual qui sera mis au vote, prend en compte les questionnements/interrogations des personnes qui ont participé à la concertation, comme à celles silencieuses qui partagent ses inquiétudes autour de 3 objectifs :

- 1 RASSURER** les riverains sur la nature des contrôles, le suivi de l'exploitation, la maîtrise des impacts,
- 2 INTENSIFIER** la politique de sensibilisation/prévention pour accroître les performances déjà significatives de notre territoire en la matière,
- 3 PONDERER** le projet initial qui interrogeait quant au dimensionnement de l'équipement à hauteur de 80 000 t de déchets traités annuellement.



1. RASSURER quant au contrôle et suivi des impacts

1^{ère} information, une COMMISSION RIVERAINS sera mise en place.

La commission de riverains et d'élus locaux, au même titre que ce qui a pu être fait pour le site de compostage de Lantic et au-delà de la CSS, aura vocation à se réunir, une à deux fois/an afin de faire le point sur les conditions d'exploitation, le contrôle des rejets et la mise en place de suivis complémentaires des impacts sanitaires et environnementaux.

Des riverains du site et des élus locaux seront sollicités pour intégrer cette commission d'ici à la fin de l'année 2023.

2^{ème} information sur le sujet, est soumis au vote, l'opportunité de mise en place d'une double filtration des rejets atmosphériques qui sera examinée dans le cadre de la consultation et une réserve foncière pour l'installation de captation du CO2 lorsque la technologie en cours de développement sera éprouvée.

2. ACCELERER ET ACCENTUER la politique de prévention

KERVAL réfléchit à renforcer encore sa politique de prévention autour des projets suivants :

- Mettre en place **un outil pédagogique dédié à l'énergie** sur le site de l'UVE, au même titre que ce qui est fait à GENERIS et à LANTIC,
- Créer un **fond PREVENTION**, destiné à financer des projets de sensibilisation portés par des acteurs locaux. Son fonctionnement sera piloté par une commission mixte : KERVAL, EPCI et associations
- **Augmenter l'ambition de réduction** des Déchets Ménagers et Assimilés pour passer d'un objectif de 10% de baisse d'ici 2030 à 15%. (Infographie)

3. Dimensionnement de l'UVE

Dans le choix du dimensionnement final, les élus ont tenu compte d'objectifs plus ambitieux en matière de réduction des déchets à la source, et notamment en terme de production d'OMr (- 3 000 t). Ils ont également décidé de restreindre la part de déchets tiers laissés à la commercialisation du délégataire (- 5 000 t).

Le projet mis au vote arrête la capacité du four à 72 000 t/an, soit une réduction de 10% par rapport au projet soumis à concertation publique.

Cette décision aura, bien entendu, un impact économique sur le prix de revient de l'installation.



6. Conclusion

Compétences et cohérence

KERVAL a la compétence de «traitement» des déchets. KERVAL la met en œuvre dans le cadre de la législation européenne et française, en cohérence avec les axes stratégiques du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et les objectifs de ses adhérents qui conservent la compétence « Collecte ».

Engagement tenu

KERVAL a tenu son engagement de concertation, obligation de moyens et actions, auprès des acteurs de son territoire autour de son projet d'évolution de l'UVE de Planguenoual.

KERVAL prend en compte des thématiques et débats issus de la concertation. Ce document apporte les précisions et réponses aux différentes questions posées.

Maintien et évolutions

KERVAL maintient son projet d'évolution de l'UVE de Planguenoual

KERVAL a fait évoluer son projet suite à cette concertation.

Merci d'avoir pris connaissance
de ce document de restitution.



Kerval Centre Armor

69, rue de Chaptal | CS 70 556
22 005 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 52 40 20

communication@kerval-centre-armor.fr